



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis siège en séance extraordinaire, ce 12 août 2024, à la Salle du conseil, 258 rue Principale, à Saint-Alexis.

Présences :

Michel Ricard Maire
Guylaine Perreault Conseillère poste no 1
Catherine Venne Conseillère poste no 2
Sébastien Ricard Conseiller poste no 3
Chantal Robichaud Conseillère poste no 5
Danny Quesnel Conseiller poste no 6

Absence (s) :

Myriam Arbour Conseillère poste no 4

1. Ouverture et constat du quorum

Michel Ricard, maire, déclare l'assemblée ouverte à 17 h 05.

2. Formalités de convocation

2024.08.01

ATTENDU l'article 153 du *Code municipal*.

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

DE CONFIRMER que les formalités de convocation de la présente séance extraordinaire ont été respectées, soit que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024.08.02

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

4. Sujets

4.1 Autorisation de paiements

2024.08.03

Il est proposé par : Guylaine Perreault

Et résolu :

D'AUTORISER les paiements suivants au Ministre des Finances :

- 397,16 \$ taxes incluses pour la traçabilité des sols contaminés excavés pour le projet Route de la Beurrerie (facture numéro TR-0113726-00001).
- 250,03 \$ taxes incluses pour la traçabilité des sols contaminés excavés pour le projet Réfection du Chemin du ruisseau Saint-Georges Sud (facture numéro TR-0118074-00001).
- 890,50 \$ taxes incluses pour le traitement des sols contaminés pour le projet Route de la Beurrerie (facture numéro RD-0113726-00001).
- 845,06 \$ taxes incluses pour l'élimination des sols contaminés/LESC pour le projet Réfection du Chemin du Ruisseau Saint-Georges Sud (facture numéro RD-0118074-00001).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réfection des rues Landry et Petite Ligne (section au sud de la route 158) - Services professionnels

2024.08.04

ATTENDU QUE la Municipalité a été informée que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) a été renouvelé jusqu'au 31 mars 2026 et que la date limite pour déposer une demande d'aide financière dans le volet Soutien est le 4 octobre 2024.

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite prioriser les rues Landry et Petite Ligne (au sud de la route 158) pour les prochaines réfections de rues.

ATTENDU QUE la firme gbi a déposé une offre de services pour le mandat de (1) relevé topographique et mise en plan, (2) étude préliminaire du drainage pluvial, (3) conception, plans, devis et demande de subvention, (4) plans et devis pour soumission et gestion de l'appel d'offres, (5) surveillance bureau et (6) surveillance chantier pour la rue Landry, offre numéro OS 24-1006 au montant total de 79 900 \$ plus taxes.

ATTENDU QUE la firme gbi a déposé une offre de services pour le mandat de (1) cueillette d'information et mise en plan, (2) conception, plans, devis et demande de subvention, (3) plans et devis pour soumission et gestion de l'appel d'offres, (4) surveillance bureau et (5) surveillance chantier pour la Petite Ligne (sud de la route 158), offre numéro OS 24-1010 au montant total de 31 360 \$ plus taxes.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite mandater la firme gbi seulement pour les portions menant à la demande d'aide financière au PAVL.

Il est proposé par : Chantal Robichaud

Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'OCTROYER les mandats à la firme gbi pour les portions 1-2-3 pour la rue Landry (total de 37 400 \$ plus taxes) et les portions 1-2 pour la Petite Ligne (total de 14 860 \$ plus taxes).

DE FINANCER cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Des citoyens posent des questions, le maire y répond.

6. Levée de la séance

2024.08.05

Il est proposé par : Catherine Venne

Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 17 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Ricard
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard
Maire